

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 759

présenté par
M. Christophe

à l'amendement n° 757 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« I. – Au quatrième alinéa de l'article L. 112-3, les mots : « peuvent également être » sont remplacés par les mots : « sont également » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.